

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen
pour l'Emploi et l'inclusion en Métropole
2014-2020

Appel à projets interne visant à renforcer l'inclusion professionnelle par le développement de passerelles avec le monde économique et développement de partenariats stratégiques

AXE PRIORITAIRE 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Objectif spécifique 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Libellé sur le site Ma démarche FSE :
Inclusion économique / Passerelles professionnelles
2018-2019

Date de lancement de l'appel à projet :
10/04/2018

Date de limite de dépôt des candidatures :
31/12/2018

Période de réalisation maximale de l'opération :
Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019

La demande de concours est obligatoirement à remplir et à déposer sur le site
Ma Démarche FSE
<https://ma-demarche-fse.fr/>

➤ **Contexte,
diagnostic de
la situation**

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a institué un revenu de solidarité active, qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin, de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.

La loi positionne le Département en qualité de chef de file du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA), et les politiques d'insertion relèvent par conséquent de sa responsabilité.

Les politiques d'insertion des publics les plus fragilisés que souhaite mener le Département du Pas-de-Calais s'inscrivent dans un contexte social et économique particulièrement difficile. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. Cet environnement socio-économique explique en partie le poids des bénéficiaires du RSA (BRSA) dans le département.

A ce titre, le Pacte des Solidarités et du Développement Social, validé en juin 2017, reprend dans le cahier 4, les grands axes du Schéma Départemental de l'Inclusion Durable pour Tous :

- Prévenir la précarité et éviter les ruptures
- Assurer un accompagnement adapté
- Poursuivre la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions
- Soutenir le logement pour tous comme facteur d'inclusion
- Améliorer la gouvernance et la coordination stratégique entre acteurs pour agir ensemble

En période de difficultés économiques et sociales, l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi n'est pas automatique, c'est pour cette raison que le Conseil départemental s'engage au quotidien dans la bataille pour l'emploi. Dans cette lignée, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a établi un plan d'actions visant à renforcer le retour à l'emploi des publics en insertion. Ce plan prévoit le développement d'actions en matière d'insertion professionnelle, notamment en lien avec le monde économique et les secteurs en tension.

➤ **Publics cibles**

L'opération s'adresse aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active résidents sur le département du Pas-de-Calais, et aux jeunes de moins de 26 ans.

➤ **Objectifs**

L'objectif est le retour à l'emploi des publics par la création de liens avec les représentants du monde économique (employeurs, organismes paritaires collecteurs agréés, ...). Il s'agira de proposer des offres adaptées au profit des allocataires par une coordination des actions en fonction des besoins des entreprises, par l'émergence de projets structurants. Il s'agira de répondre aux objectifs suivants :

- 1 – développer une connaissance du marché de l'emploi
 - Développer une prospection ciblée et une exploitation des gisements d'emplois se situant notamment dans les « marchés cachés » de l'emploi
 - Développer des interfaces entre les acteurs économiques des territoires
 - Traduire cet objectif en mise à l'emploi
 - Participer à la mutualisation de l'offre prospective à l'échelon territorial au travers des plateformes ressources humaines et plateformes Proch'Emploi et développement de liens avec l'ensemble des partenaires, et les outils numériques déployés à cet effet
- 2 – Mobiliser le public
 - Développer des outils numériques
 - Développer un processus général de validation des profils professionnels des catégories les plus défavorisées
 - Participation aux forums
- 3 – développer et consolider le partenariat
 - Développer le partenariat avec les OPCA
 - Participer aux diagnostics de territoire, montages d'opérations, consolidation des interventions

	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner territorialement la convention Région-Département (volet formation et volet emploi) <p>4 – développer une nouvelle approche de l'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le réflexe insertion médico-sociale - Contribuer à la clause d'insertion
➤ Finalités / changements attendus	<p>L'objectif de cette action est de permettre d'améliorer l'inclusion active des publics cibles par le retour à l'emploi durable, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une évolution sur le retour à l'emploi des publics cibles - Un meilleur ciblage des publics en potentiel retour à l'emploi - Une approche commune Région/Département du volet inclusion
➤ Type d'opérations	Assistance aux structures
➤ Critères de sélection	<p>Cet appel à projets est interne au Conseil départemental.</p> <p>Seul celui-ci pourra candidater en répondant aux objectifs de cet appels à projets, conformément à l'axe 3 «Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion» du PON, objectif spécifique 3 «Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire».</p>
➤ Aire géographique concernée	Les opérations sélectionnées se déroulent sur le territoire du département du Pas-de-Calais.
➤ Durée de réalisation de l'opération	1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019
➤ Taux de cofinancement FSE	Le Fonds Social Européen interviendra à hauteur de 60% maximum du coût total de l'opération.
➤ Règles de publicité et de communication	<p>Conformément aux dispositions du règlement UE 1304/2013, tout bénéficiaire de crédits du Fonds Social Européen du programme opérationnel national doit respecter les règles de publicité et d'information qui constituent une obligation réglementaire quel que soit le montant de l'aide FSE attribuée.</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/ma-boite-outils/logotheque</p> <p>Toute demande de subvention doit impérativement comporter un descriptif des obligations de publicité de l'intervention du FSE. Le respect de ces règles sera vérifié par le service gestionnaire tout au long de la mise en œuvre du projet</p>

	<p>Le défaut de publicité constitue un motif de non versement du cofinancement FSE.</p>
<p>➤ Priorités transversales</p>	<p>En plus de répondre à l'objectif spécifique 3 de l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE, les projets seront examinés au regard de leur prise en compte des priorités horizontales de l'Union Européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Egalité des chances et non-discrimination • Egalité entre les femmes et les hommes
<p>➤ Date de lancement de l'appel à projets</p>	<p>10/04/2018</p>
<p>➤ Date limite de dépôt des candidatures</p>	<p>31/12/2018</p>
<p>➤ Contact et liens utiles</p>	<p>Toute demande de subvention s'effectue sur le site « Ma démarche FSE » via le lien https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html et doit être rattachée au présent appel à projets.</p> <p>La demande de subvention fera l'objet d'une instruction par la Direction Europe et International du Conseil départemental du Pas-de-Calais.</p> <p style="text-align: center;">Contacts : Arnaud DEMOL – 03 21 21 92 15 demol.arnaud@pasdecalais.fr Olivia CAVOLLEAU – 03 21 21 91 79 cavolleau.olivia@pasdecalais.fr</p> <p>La Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - DGEFP ainsi que le Département du Pas-de-Calais impliqués dans la mise en œuvre du programme opérationnel Fonds Social Européen – FSE s'inscrivent dans une démarche qualité et de lutte anti-fraude. Deux plateformes sont disponibles à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • www.platforme-elios.fse.gouv.fr/ : permet le dépôt des réclamations liées aux dossiers FSE • www.platforme-eolys.fse.gouv.fr/ : permet le signalement des soupçons de fraude pour les dossiers FSE